



**PRÉFET DE LA DORDOGNE**

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection de la Population  
Service JSVA  
Réf:OK/FL/2016

Périgueux le **25 MAI 2016**

**Arrêté n° DDCSPP/JSVA/FL/289/2016 portant Médaille de la Famille**

Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles D215-7 à D215-12 modifiés ;

Vu le décret du 28 octobre 1982 créant une médaille de la famille modifié ;

Vu le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, article 62-paragraphe VI ;

Vu le décret du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 1983 portant application du décret du 28 octobre 1982 modifié ;

Vu le compte rendu de la réunion de la commission UDAF de la médaille de la famille réunie le 02/05/2016,

A l'occasion de la promotion de la « fêtes des mères-fêtes de la famille ».

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** La médaille de la famille ( bronze) est décernée aux mères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

**Madame BROUSSAUDIER Annick** mère de 8 enfants  
Les Berges-Eyzerac  
24800 THIVIERS

**Madame FRACHET Gisèle** mère de 4 enfants  
26 Route de Mauriac  
24190 NEUVIC SUR L'ISLE

**Madame GAILLARD Clodine** mère de 4 enfants  
26 rue des Frères Pouget  
24190 NEUVIC SUR L'ISLE

**Madame MIOTA Lydia** mère de 6 enfants  
Lieu dit Planitreix  
24160 Saint Germain des Prés

**Madame SMANDACK Catherine** mère de 4 enfants  
La Lande  
24350 TOCANE SAINT APRE

**Madame ZDEG Malika** mère de 4 enfants  
La Bossenie  
24210 THENON

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'état en Dordogne et dont une copie sera adressée à Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.



Le Préfet

Christophe BAY